

.SEANCE du 2 JUILLET 2024

LL'an deux mille vingt quatre, et le deux juillet, à 18 heures 30,  
Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

**Nombre de membres :**

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation 28 juin 2024

**Présents :** Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Philippe GELIN, Carine PLUMIER, Guy BUGAUD, Isabelle BON, Dominique FONGARNAND, Ophélie GOULEY Sébastien GUILLOT, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND, Géraldine SARRON, Jean-Yves CHARLES

**Absents excusés avec procuration :** Michel BAYLE à Guy BUGAUD, Mylène PLANKO à Carine PLUMIER

**Absents excusés:** Valentin CADEL

**Secrétaire de séance :** Géraldine SARRON

**Rapporteur :** Nelly MEUNIER-CHANUT

**N° DE2024-78**

**Objet : Délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour traiter des affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à ce même article, il doit rendre compte de ses décisions au Conseil Municipal.

**\* délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :**

Concession	Concessionnaire	Durée
2024-23	BORDET Denis	30 ans
2024-24	BRENIN Bernard	30 ans
2024-25	FOURNIER Bernadette	15 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire  
Géraldine SARRON



Le Maire  
Nelly MEUNIER-CHANUT



Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240702-DE2024\_78-DE

